

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2023

L'AN 2023, le 1ER FEVRIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Étaient présents :

M. GRZETICZAK, Président.

MM. DELHAYE et CREMONT, Mme MARICOT, M. MUZART, Mme VIOLET Administrateurs.

Absent : M. RAMPENBERG, Vice-Président.

**Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, et EUZEN, Directeur Général Adjoint.
M. ROBERT et Mme PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

SOISSONS – 14-7 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 81 900 € pour ce logement collectif de type 3 d'une surface habitable de 65 m².

Ce logement, vacant depuis le 10 juillet 2022, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de

qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 81 900 €, dans un premier temps au titre de résidence secondaire puis au titre de résidence principale une fois à la retraite.

s'étaient portés acquéreurs d'un précédent logement de ce programme en octobre dernier, celui-ci avait alors été attribué en priorité à un autre candidat et en seconde position au couple en cas de rétractation.

FESTIEUX – 6 RUE DES BLEUETS

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 87 296 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface habitable de 79,36 m².

Ce logement, vacant depuis le 24 novembre 2022, fait l'objet de deux candidatures.

Il s'agit de :

[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 87 296 € au titre de résidence principale.

[REDACTED], qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 87 296 € au titre de résidence principale.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, selon l'ordre de dépôt des candidatures, à savoir, au profit de [REDACTED] en cas de rétractation du premier candidat.

Il est ici précisé que l'attribution ne pourra s'opérer qu'en cas d'absence de candidature prioritaire pendant le délai de priorisation.

BRUYERES ET MONBERAULT – 6 RUE KINET

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès du locataire occupant, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 101 050,50€ pour ce logement individuel de type 4 d'une surface habitable de 101 m².

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix de 95 000€, au titre de résidence principale, soit une baisse du prix de 5,98%.

[REDACTED] justifie cette baisse de prix par les travaux, notamment d'isolation, qu'elle souhaite effectuer dans le logement.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur ces ventes.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus au prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



